



Direction des ressources humaines
Service du personnel enseignant

ENSEIGNANT-CHERCHEUR – PROPOSITION DE PUBLICATION D'UN POSTE

- Université Toulouse Capitole
- Campagne d'emplois enseignant chercheur
- Poste ouvert au titre de l'article 46-1 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 réservé aux maitres de conférence et assimilés qui ont occupé des fonctions de président d'université, chef d'établissement ou de vice président
- Section C.N.U. : Droit public (02)

- Postes : Professeur des Universités

- Nature du concours : Professeur des universités

- Profil succinct : Droit public interne- Droit administratif- Droit de la régulation et de la compliance. Droit de la communication et du numérique.

Compétences

- 1/ Enseignements généralistes et spécialisés en Droit de la régulation de la Communication et du Numérique
- 2/ Maîtrise certifiée de la langue anglaise et mobilisation des dispositifs d'innovation pédagogique
- 3/ Responsabilité de direction de diplômés dans le champ de spécialité
- 4/ Activités de recherche expertes et soutenues en droit de la régulation de la communication et du numérique
- 5/ Investissement pérenne dans les activités de formation et de recherche en droit de la régulation de la communication et du numérique à l'Université Toulouse-Capitole

L'enseignant chercheur recruté sur ce poste doit satisfaire à un profil de Droit de la régulation de la communication et du numérique pour satisfaire aux besoins de l'Université Toulouse-Capitole en matière d'enseignement et de recherche dans cette discipline.

L'enseignant-chercheur devra faire preuve d'une activité scientifique et pédagogique experte en Droit de la régulation de la communication et du numérique, avec une connaissance expérimentée requise en Droit de la compliance attestant d'une logique pluridisciplinaire en Droit et une compétence avérée hors de son champ disciplinaire par une dynamique intersciences.

Sur le plan pédagogique

L'enseignant-chercheur recruté doit pouvoir répondre aux enseignements existants et émergents dans les diverses matières du Droit de la régulation de la communication et du numérique et qu'il puisse les dispenser en langue anglaise (certification exigée).

En effet, s'il devra répondre à des enseignements classiques de droit administratif et de la régulation (Licence, Master), ses compétences en Droit de la régulation de la communication et du numérique dont en Droit de la régulation de

L'Intelligence artificielle, seront mobilisées pour assurer les différents enseignements spécifiques dans des diplômes d'enseignements dédiés (Masters).

Cette expertise devra pouvoir être immédiatement déployée pour la création de nouveaux diplômes satisfaisants aux besoins de l'Université, et de l'Ecole de Droit, dont la création en cours d'une double diplomation *via* le déploiement d'une Licence « Droit et Informatique » (ouverture sept. 2026) et le pilotage corrélatif du renouvellement de l'offre de formation existante (Licence, Master) conjointement avec le Département Informatique. A cet égard, une compétence de création et/ou de direction diplôme de Masters en droit de la communication et du numérique est requise pour assurer le déploiement académique et opérationnel de nouvelles diplomations corrélées dont la Licence « Droit et Informatique ».

Une connaissance fine du fonctionnement institutionnel de l'Université sera un atout apprécié. La personne recrutée sera menée à porter et/ou créer des formations spécifiques notamment dans le cadre de l'*Executive Education*, dans une logique de professionnalisation que la personne recrutée doit pouvoir mobiliser, afin de renforcer l'offre de formation dans les métiers d'avenir, à fort impact sociétal convoquant des champs d'enseignement pluridisciplinaire (Droit public/droit privé). La personne recrutée devra répondre immédiatement à l'enjeu de renouvellement de l'offre de formation au sein de l'Université Toulouse-Capitole et devra porter des projets de des formations spécifiques dans l'Ecole de Droit dans une optique de professionnalisation et d'internationalisation.

Les modalités d'enseignement témoigneront d'une capacité critique et d'un esprit de créativité pédagogique adaptés à l'ambition de construire un enseignement autour de pratiques émergentes, dont l'apprentissage réalisé par projet. Il est donc attendu que la personne recrutée soit un élément moteur dans cette dynamique, en particulier sur le pilotage et la mise en place de l'évaluation par compétences, expertise qui devra être immédiatement mobilisée dans la réforme en cours de l'offre de formation de Masters en Droit de la communication et du numérique.

La personne recrutée devra intégrer le caractère complet et prospectif de la spécialité en Droit de la régulation de la communication et du numérique, avec une compétence attendue en Droit de la Régulation de l'intelligence artificielle. C'est pourquoi il est nécessaire que la personne recrutée soit ouverte à d'autres thématiques que la sienne dans une dynamique intersciences attestée.

La personne recrutée devra témoigner d'une volonté de s'investir durablement dans notre Université.

Sur le plan scientifique

L'enseignant-chercheur devra démontrer une expertise reconnue en Droit de la régulation de la communication et du numérique (publications, direction de recherche, manifestations scientifiques), dans le but de renforcer les compétences de l'Ecole de droit sur un axe de recherche déterminant, « marqueur » d'une innovation académique.

La personne recrutée devra démontrer un investissement de haut niveau en matière d'organisation de manifestations scientifiques en lien étroit avec les acteurs socio-économiques (local, national, international), et notamment les principaux régulateurs et/ou opérateurs de la communication et du numérique, attestant d'une recherche académique à fort impact sociétal.

Un profil généraliste est appréciable car la connaissance experte d'un droit émergent ne serait se faire sans compétences d'ordre général. Cependant afin de permettre à l'École de droit de développer davantage son identité dans le paysage attractif du Droit de la régulation de la communication et du numérique les profils permettant de développer une recherche experte, particulièrement en Droit de la régulation des plateformes numériques, des réseaux sociaux et de l'Intelligence artificielle, sont particulièrement encouragés à candidater.

Les dynamique interdisciplinaires et intersciences sont attendues pour permettre le renforcement et/ ou le déploiement de ces axes de recherche émergents à fort impact sociétal.

La personne recrutée devra notamment attester de dynamiques de pilotage et de réponse à des appels à projet exploratoires fondant l'innovation sa recherche dans une démarche pluridisciplinaire en droit, et dans des logiques intersciences sur des sujets novateurs, en lien avec les acteurs socio-économiques, sur des sujets novateurs à forte valeur ajoutée sociétale. Il sera demandé d'inscrire cette dynamique de pilotage de projets exploratoires dans un contexte régional, national et international et de proposer des stratégies de financement des activités de recherche.

Telle est la raison pour laquelle une expertise spécifique en Droit de régulation de la communication et du numérique est proposée pour ce poste.

champ(s) de recherche : Droit public interne-Droit administratif

sous-champ(s) de recherche : Droit de la régulation Droit de la communication et du numérique

- Equipe(s) de recherche :
- Date d'affectation (*souhaitée*) : 01/09/2025